

Nos droits, nos luttes

Le journal des chômeur.ses

No.9 -print. 2025

Journal conjoint



**MOUVEMENT
ACTION-CHÔMAGE
DE MONTRÉAL**



SPÉCIAL ÉLECTIONS FÉDÉRALES

**ON SE *TROMPE* PAS
AVEC L'ASSURANCE-CHÔMAGE**



Qui sommes-nous ?



Fondé en 1987 par des chômeur.ses du quartier Hochelaga-Maisonneuve, le Comité Chômage de l'Est de Montréal (CEEM) s'est donné comme but premier d'informer et de soutenir gratuitement les travailleur.ses aux prises avec des questions et des problèmes de chômage.

MOUVEMENT
ACTION-CHÔMAGE
DE MONTRÉAL



Le Mouvement Action-Chômage (MAC) de Montréal est le plus ancien groupe de défense des droits en matière d'assurance-chômage au Canada, alors que ses origines remontent à 1970. Depuis, il informe et défend les sans-emploi tout en visant la sauvegarde et l'amélioration du régime.



Tout comme une quinzaine d'organismes similaires répartis un peu partout sur le territoire québécois, nos deux groupes font partie du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (le MASSE). C'est en demeurant uni.es et solidaires que nous pourrons mettre fin au saccage de l'assurance-chômage et obtenir un vrai régime qui répondra à nos besoins !

Sommaire

| | |
|---|----|
| Le chômage et le travail à temps partiel | 3 |
| Commando-bouffe au Reine-Elizabeth | 4 |
| Ça clique pas pour un adulte sur quatre! | 8 |
| Mesures temporaires annoncées à l'AE | 9 |
| Tour d'horizon | 10 |
| Semaine nationale des chômeur.ses | 12 |
| Entre rafistolage et réforme | 14 |
| On se trompe pas avec l'assurance-chômage | 18 |
| Départ à la retraite d'un grand défenseur des chômeur.ses | 19 |



Le chômage et le travail à temps partiel

Une injustice systémique



Tous les salarié.es ayant un emploi assurable cotisent à l'assurance-chômage dès leur première minute de travail, indépendamment de leur statut de temps plein ou partiel. Cependant, de nombreux travailleur.ses à temps partiel n'ont pas accès aux prestations d'assurance-chômage. Pourquoi ?

Actuellement, la Commission d'assurance-emploi du Canada semble appliquer un pouvoir arbitraire, en considérant souvent qu'un individu cherchant un emploi à temps partiel n'est pas disponible et en le déclarant par conséquent inadmissible aux prestations. Cette approche génère une grande injustice et prive les travailleur.ses à temps partiel de leur droit aux prestations d'assurance-chômage. De plus, il n'existe aucune disposition légale, aucun article de la Loi sur l'assurance-emploi qui indique qu'un emploi convenable serait un emploi à temps plein (35 heures et plus) et interdisant à une personne de chercher un emploi à temps partiel pour être admissible aux prestations d'assurance-chômage

En effet, depuis la réforme de 2013 opérée sous le gouvernement Harper, le Guide de détermination de l'admissibilité (GDA) ne précise plus qu'un historique d'emploi à temps partiel suffit à démontrer la disponibilité de la personne pour un emploi. Il serait pertinent de clarifier cette section et de la remettre l'ancienne

version, afin que ceux et celles ayant une historique d'emploi à temps partiel cherchant à temps partiel puissent se qualifier sans problème. Il existe une incohérence entre l'application des règles par les agent.es, fondée sur le GDA, et la jurisprudence actuelle.

De nombreuses décisions de la Cour d'appel fédérale viennent appuyer ce point. Un exemple marquant est celui de William Page*, qui a obtenu des prestations en cherchant un emploi à temps partiel, car il s'était qualifié à l'Assurance-emploi en travaillant à temps partiel. Cette situation démontre clairement que, dans ce cas, la personne est bien disponible et mérite son droit aux prestations. La plupart des travailleur.ses à temps partiel doivent ainsi se tourner vers le Tribunal de la Sécurité Sociale pour faire valoir leurs droits, car la Loi y est appliquée de manière plus juste, contrairement aux pratiques des agent.es qui se basent sur leur guide (GDA).

Cela affecte directement des millions de travailleurs (3,7 millions de personnes au Canada en 2024). Les travailleur.ses à temps partiel, souvent en situation précaire, sont privé.es d'un filet de sécurité qui pourrait les empêcher de perdre leur logement, les contraindre à accepter des emplois sous-payés, voire mettre en danger leur santé.

Vous avez vécu une telle situation? Le MAC de Montréal travaille actuellement sur la question et veut votre témoignage. Écrivez-nous au macmtl@macmtl.qc.ca!

* Cour d'appel fédérale. (2023). Page contre Canada (2023 CAF 169)

Commando-bouffe au Reine-Elizabeth

Résumé de l'action direct du 3 décembre 1997

Le présent texte est constitué d'extraits d'un manuscrit de Mathieu Thériault encore inédit à ce jour et intitulé: « Petite histoire du Comité des Sans-emploi Montréal-Centre (CSE). 20 ans de mauvais coups de luttes politiques pour la justice sociale ». Nous le remercions de nous avoir permis de nous servir de son manuscrit. Nous poursuivons donc cette histoire mouvementée d'une partie de la lutte des sans-emploi à Montréal dans les années 1990 après notre dernier article sur la Conférence pancanadienne d'urgence « Ripostons aux coupures » de 1996 qui allait paver la voie à la réunion du MAC de Montréal et du CCEM. Nous allons maintenant nous intéresser à l'action du commando-bouffe à l'Hôtel Reine-Elizabeth qui est resté un moment charnière dans l'histoire du mouvement social à Montréal à cette époque.

Le passage de 1996 à 1997 marque aussi une sorte de tournant dans l'histoire du Comité des sans-emploi Montréal-Centre (CSE). Suite aux décevants résultats de la conférence pancanadienne de 1996 (voir article précédent dans *Nos droits, Nos luttes nu.8*) et la marginalisation de plus en plus prononcée du groupe par rapport au mouvement communautaire, des changements vont s'opérer. D'abord aux niveaux des personnes impliquées. Plusieurs militant.es qui étaient présent.es depuis le départ ou presque sont maintenant parti.es, démotivé.es par le fiasco de la conférence ou suite à des désaccords politiques. Plusieurs nouveaux visages – notamment des militant.es issu.es de la grève étudiante de 1996 – viendront regarnir les rangs du groupe. Au niveau des groupes de chômeur.es, une solide convergence se met en place qui allait donner la création du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) en 1999. Surtout, et plus important, les perspectives politiques changent de façon marquée. Comme diraient les sociologues, pour le CSE, c'est alors

la naissance d'un nouveau paradigme militant.

Dès lors et pour la suite de son histoire, le CSE ne cherchera plus à radicaliser le mouvement communautaire et fera plus ou moins cavalier seul avec une série de campagnes d'actions directes et symboliques qu'il initiera selon ses différentes lectures politiques de la conjoncture sociale. Le CSE n'est donc plus un groupe qui s'adresse prioritairement aux chômeur.es ou aux sans-emploi, comme à l'époque du Regroupement des chômeurs et chômeuses du Québec. Il continuera néanmoins à garder des liens forts avec des militant.es du MAC de Montréal et du Comité chômage de l'Est de Montréal.

De plus en plus, c'est à l'action directe – symbolique certes – et à l'éducation populaire que les militant.es s'identifient et dans cette optique vont lancer cette campagne contre la faim à Montréal. C'est le 15 juin 1997 que sera organisée la première d'une série d'actions qui donneront une visibilité particulièrement importante au Comité des Sans-Emploi : le commando épicerie (ou bouffe). À cette époque et encore à ce jour, le quartier Centre-Sud est un des plus pauvres au Canada. Ancien quartier ouvrier et populaire, une grande partie de la population vit de l'aide sociale ou de revenus particulièrement précaires. Pourtant, on ne compte à peu près aucune épicerie bon marché dans le secteur où les ménages pourraient trouver à se nourrir de façon convenable et à prix acceptable. C'est un véritable désert alimentaire. Par ailleurs, tous les indicateurs montraient que la pauvreté était en hausse constante : l'itinérance et la fréquentation des soupes populaires ne cessant d'augmenter.

Dans le système capitaliste, la pauvreté ne se traduit pas uniquement par un état de privation économique ou matérielle, il s'agit aussi et beaucoup d'une situation aliénante qui amène trop souvent les personnes qui en souffrent à perdre pratiquement tout sentiment de dignité.

C'est exactement cette situation que cherchait à dénoncer le CSE en organisant le premier commando-épicerie du 15 juin 1997, au Métro Richelieu situé au coin de Cartier et Ste-Catherine, l'une des trois seules épiceries de Centre-Sud à ce moment. Les militant.es du groupe n'en pouvaient plus de voir tous ces représentant.es auto-proclamé.es des « démunis » tenir un discours larmoyant et apaisant dans le cadre d'actions ou d'interventions publiques prévisibles et misérabilistes. On vise donc à frapper un grand coup symbolique, une manifestation originale qui reprendrait l'initiative et frapperait en plein cœur de la fourmilière pourrie du consensus social *made in Québec*. Contrairement à d'autres qui se limitaient toujours au même champ d'intervention sectoriel,

le Comité des Sans-Emplois cherche aussi à travers cette action à établir les liens entre les différents aspects du système capitaliste qui contribuent à l'exploitation généralisée des pauvres et à l'asservissement de toutes les facettes de l'existence des sans-emploi. Un participant de l'action épicerie en témoignait à l'époque :

«Les ventres creux ont fait plusieurs escales sur leur route pour dénoncer des endroits réputés pour leur rôle dans l'oppression sociale : devant le centre commercial Place Dupuis pour sa participation l'an passé dans la circulation d'une pétition des cochons pour « nettoyer » le Carré Berri, devant le bureau de BS en face du métro Beaudry pour le harcèlement administratif que mènent plusieurs « agent.es d'aide socio-économiques » envers les prestataires, devant une caisse Pop pour le leadership qu'a tenu le boss du « mouvement coopératif » dans le Sommet du « consensus » autour du déficit zéro à la fin d'octobre 1996, etc.»

Commando contre la faim au Reine-Elizabeth

Les 108 manifestants venus dénoncer la réforme de l'aide sociale sont tous arrêtés

DENIS ARCAD

L'expression « Faisons payer les riches ! » a pris une saveur nouvelle hier lorsque un commando-bouffe d'une centaine de pauvres et de gauchistes est allé se servir dans les cuisines du pouvoir et de l'argent, au restaurant *Le Montréalais* de l'hôtel Reine-Elizabeth, hier midi.

Une partie des manifestants contre la faim et l'exclusion a envahi la salle à manger bondée de l'hôtel de luxe, prenant d'assaut le buffet en criant : « La rue a faim ! ». Les manifestants ont évité les clients attablés — et éberlués — mais presque tous les plats du buffet a ont été transportés sur le trottoir, dehors, où les manifestants se les sont partagés.

Le coup d'éclat a été organisé par le Comité des sans-emploi du Centre-Sud, qui avait mené une action du même genre en juin dernier, en allant symboliquement « voler » un pain dans une épicerie Métro-Richelieu. Julie Leblanc a indiqué que la manif d'hier marquait le premier anniversaire du dépôt par la ministre Louise Harel du projet de loi sur la réforme de l'aide sociale. « Ça va continuer d'appauvrir les pauvres et d'exclure les exclus. »

Une bousculade s'est produite lorsque le gérant du restaurant a tenté de déborder son buffet contre l'action des manifestants, qu'il a décrite comme du « pillage ». Il a empoigné un ou deux jeunes gauchistes, mais le brasse-camarades a été bref et s'est soldé par à peine une assiette cassée.


Le directeur de l'hôtel, Claude Sauvé, est resté calme et sa seule



La police a arrêté hier 108 manifestants, devant l'hôtel Reine-Elizabeth, venus réclamer un meilleur partage de la richesse. Le directeur de l'établissement ne portera pas plainte.

PHOTO PC

10 ans après le premier commando-bouffe,

 **ON A ENCORE FAIM !**



COMMANDO-BOUFFE

Mardi le 4 décembre 2007 à 11h30
au 1710, rue Beaudry (Métro Beaudry)

Comité des Sans Emploi Montréal-Centre
courriel: cse@tlcentre@gmail.com, Tél.éavertiseur 514-306-7094
Manifestation d'appui à un Commando-Bouffe

Et cela après une ultime négociation, menée sous la pression populaire de la manifestation. Malgré un résultat concret fort décevant, le commando-épicerie crée une véritable onde de choc dans les différents milieux concernés, un fait rarissime pour une action directe à l'époque.

Le commando-bouffe du Reine-Elizabeth

Fouetté.es par le succès de leur action du 15 juin 1997, les militant.es du CSE n'entendent pas en rester là. Pour la prochaine fois, pas question de négocier avec quiconque, « on a faim et on va aller chercher la bouffe là où elle est » se disent-il-elles en somme. Au lieu d'une épicerie, l'équipe de repérage décide de se rabattre sur un restaurant avec buffet, là où la nourriture (chaude et bien cuisinée) n'attend rien d'autre

que d'être consommé... Comme il est important de trouver un lieu hautement symbolique de l'écart entre les classes sociales et de la concentration de la richesse, on sort du quartier Centre-Sud et c'est une cible dans l'ouest du Centre-Ville qui est retenue : le restaurant Le Montréalais à l'intérieur du richissime Hôtel Reine-Élizabeth.

Là encore un commando d'une vingtaine de personnes profite du réseau de souterrains de la Place Bonaventure pour entrer par surprise dans le restaurant alors qu'une manifestation d'appui vient les y rejoindre en autobus. Sauf que la coordination entre l'action du commando et l'arrivée de la manifestation cette fois est différente et les participant.es à la manifestation d'appui, tenu.es dans l'ignorance du lieu de l'action jusqu'à la dernière seconde, ont l'occasion de venir rejoindre le commando à l'intérieur de l'hôtel. Evidemment, plusieurs d'entre eux et elles ne manqueront pas cette occasion et cela donne à l'action du commando une ampleur et un impact hautement supérieur à ce qui avait été prévu à l'origine.

Nul besoin de dire qu'à l'intérieur, la stupeur et la consternation est complète chez les client.es tandis que les maîtres d'hôtels et les cuisinier.es viennent près de se transformer en betteraves tellement ils sont rouges de colère.

Pourtant, à part quelques bousculades et quelques insultes, souvent initiées par les client.es ou les employé.es d'ailleurs, l'opération se passe très bien et aucune « violence » n'est à constater. Un peu naïvement, le commando s'était muni de quelques « doggy bag » pour y mettre la bouffe, mais bien vite les participant.es présent.es se rendent compte qu'il est bien plus simple de partir avec les plats en entier!

En moins de deux minutes, le buffet disparaît en entier pour être transporté à l'extérieur devant l'entrée pour être ensuite redistribué à la manifestation affamée et ravie.

Les quelque 150 protestataires se massent devant l'entrée principale rue René-Lévesque afin de profiter de leur buffet et chanter slogans et cris de ralliement. L'atmosphère bon enfant dure une dizaine de minutes, jusqu'à ce que l'anti-émeute se déploie en grand nombre (plusieurs dizaines) de l'autre côté du grand boulevard. L'escouade anti-émeute a alors procédé à l'arrestation des 108 personnes présentes sur place, ramassant même dans le lot une touriste chinoise complètement paniquée par ce qui lui arrivait. Toujours aussi subtil, le *Journal de Montréal* en profitait pour titrer le lendemain « Les manifestants de la faim dans le panier à salade ». À l'exception de quatre personnes, qui resteront emprisonnées pendant plus de 9 jours pour contester des conditions de remise en liberté extrêmement sévères, tous les manifestant.es

seront relâché.es avec promesse de comparaître au bout d'environ une vingtaine d'heures.

Il faut voir qu'à cette époque, le phénomène des arrestations de masses lors de manifestations politiques n'était pas encore vraiment commencé. On ne pouvait tout simplement pas prévoir que le Commando-Bouffe du Reine-Elizabeth serait le premier acte d'un immense processus de criminalisation de la contestation politique et de l'activisme social qui est toujours en cours aujourd'hui et qui a pris des proportions absolument grotesques, notamment lors de la grève étudiante de 2012.

La nature spectaculaire et hautement symbolique de l'action ajoutée aux 108 arrestations ont fait en sorte que la manifestation du 3 décembre 1997 a eu un impact populaire considérable. La plupart des arrêté.es seront acquitté.es et cette action restera dans les mémoires comme une reprise des actions directes pour le mouvement social.



Ça clique pas pour un adulte sur quatre!

Le numérique à tout prix: une fausse bonne idée!

Au Québec, 22 % des adultes âgés de 16 à 65 ans ont de grandes difficultés avec l'écrit. Cela représente environ 1 adulte québécois sur 4.

De façon générale, partout dans le monde, on assiste à une fuite en avant avec le «tout virtuel» dans les services publics, accompagné d'une réduction des services en personne et de proximité. Cette marche forcée dans le numérique provoque des inégalités d'accès pour les services sociaux.

Chacun d'entre nous peut, un jour, rencontrer un blocage incompréhensible face à un formulaire en ligne, ne pas parvenir à joindre un.e agent.e, échouer à dénouer un problème, faute de dialogue en «vrai» avec une personne. Alors imaginez-vous pour des personnes ayant

de grandes difficultés avec l'écrit. Cela devient insurmontable.

Nous appuyons la campagne du Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ), *Traversons l'écran Pour un virage numérique humain*. Son objectif : favoriser l'exercice du droit à l'information et assurer l'accès aux services pour les personnes peu alphabétisées et en situation de pauvreté dans le contexte du virage numérique.

Dans le cadre de cette campagne le RGPAQ a recueilli 12,804 signatures dont 328 organismes et 12,476 personnes, pour sa pétition entre le 8 avril 2024 et le 15 février 2025.

L'ALPHA POP BIEN-ÊTRE DES MOTS! 9e semaine de l'alphabétisation populaire 7-11 avril 2025

Traversons l'écran
pour que l'humain demeure
au cœur des services publics

Rendez-vous le 9 avril 2025
devant l'Assemblée nationale!

AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.
Vous avez un nouveau
message du RGPAQ.

rgpaq.qc.ca/traversons

Mesures de soutien temporaires à l'assurance-emploi

Insuffisantes et de trop courte durée selon le MASSE et ses alliés

MESURES DE SOUTIEN À L'ASSURANCE-EMPLOI ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT - 22 MARS 2025

Taux de chômage
Augmenter artificiellement les taux de chômage régionaux utilisés pour déterminer l'accès aux prestations d'assurance-emploi et leur durée. Le taux sera augmenté d'un point de pourcentage dans toutes les régions de l'assurance-emploi, sans qu'aucune région ne connaisse un taux de chômage inférieur à 7,1 %. Cette mesure temporaire réduira le nombre d'heures requises pour être admissible aux prestations régulières à un maximum de 630 heures et augmentera le nombre de semaines d'admissibilité d'un maximum de quatre semaines supplémentaires. Cette mesure sera en vigueur pour une durée de trois mois : du 6 avril 2025 au 12 juillet 2025.

Indemnités de départ
Permettre aux demandeurs de recevoir des prestations d'assurance-emploi plus tôt, en suspendant les règles relatives au traitement des indemnités de licenciement, congés payés, et autres indemnités de départ, de sorte qu'ils n'aient pas à être épuisés avant que les demandeurs ne commencent à recevoir des prestations d'assurance-emploi. Cette mesure sera en vigueur pour une durée de six mois : du 30 mars 2025 au 30 octobre 2025.

Délai de carence
Suppression du délai d'attente afin que les travailleurs puissent recevoir des prestations dès la première semaine de chômage, les aidant ainsi à s'adapter plus facilement à une baisse de revenu. Tous les types de demandeurs, qu'ils demandent des prestations régulières ou spéciales, ou des prestations de pêcheurs, peuvent bénéficier de cette mesure. Cette mesure sera en vigueur pour une durée de six mois : du 30 mars 2025 au 30 octobre 2025.

La courte durée de cette mesure fait en sorte que les travailleurs et travailleuses saisonnières ne pourront pas en bénéficier. Nous demandons que cette mesure soit prolongée!

Nous applaudissons toutefois la fin de la répartition des gains pour les sommes versées à la fin d'un emploi et la suppression du délai de carence. Ces deux mesures appauvrissent les chômeurs et les chômeuses en retardant le début de leur paiement. Nous encourageons les élu.es à rendre ces premières mesures permanentes.

Le 22 mars dernier, par voie de communiqué de presse, le ministre de l'Emploi et des Familles, Steven MacKinnon a annoncé de nouvelles mesures d'assouplissement à l'assurance-emploi.

Les mesures proposent l'augmentation artificielle des taux de chômage régionaux. Cela fera diminuer le nombre d'heures de travail requis pour se qualifier. Le nombre d'heures maximum exigé pour se qualifier au Canada sera de 630 heures de travail dans les 52 dernières semaines. Cette mesure entrera en vigueur le 6 avril prochain et restera en place pour trois mois, soit jusqu'au 12 juillet.

Alors que nos groupes exigent déjà depuis plusieurs années que le nombre d'heures de travail pour se qualifier soient fixé à 420 heures partout au pays, les organisations syndicales et les groupes de chômeur, ses affirment que le gouvernement en fait trop peu avec cette mesure. En se fiant encore aux taux de chômage régionaux, le gouvernement oublie que les calculs des taux de chômage ne reflètent pas la réalité des travailleurs et des travailleuses et que les divisions régionales ne tiennent pas compte des réalités économiques de ces régions.

Rappelons que le 25 février dernier, les groupes de défense des sans-emploi et les centrales syndicales appelaient ainsi à mettre en place un projet pilote comprenant minimalement les mesures suivantes :

- une norme universelle d'admissibilité de 420 heures ;
- une augmentation du montant des prestations et l'établissement d'un seuil plancher à 500 \$;
- que l'exclusion pour fin d'emploi invalide ne s'impose que sur le dernier emploi occupé ;
- de permettre de recevoir des prestations plus tôt en simplifiant les règles régissant le traitement des indemnités de départ et autres sommes versées à la suite d'une cessation d'emploi.

Les mesures présentées par le gouvernement dans ce contexte de guerre tarifaire sont loin de remplir les demandes des groupes de chômeurs et chômeuses et des centrales syndicales!

Tour d'horizon

Les dernières nouvelles des groupes de chômeurs et chômeuses

Manifestation à Baie-Trinité

Une manifestation a eu lieu à Baie-Trinité le 13 novembre dernier pour un meilleur régime d'assurance-chômage!



Action du sapin de Noël

Action-Chômage Côte-Nord et leur alliés ont organisé leur annuelle action *On s'est fait passer un sapin!* Même chose pour le MAC Pabok, LASTUSE du Saguenay et le MAC Lac-Saint-Jean.

Passe-moi ton député!

Le MAC de Montréal a organisé un brunch festif le 4 décembre dernier. Une vingtaine de personnes se sont réunies pour appeler les élu.es de la grande région de Montréal, ainsi que divers ministres pour les sensibiliser à l'enjeu de la discrimination que vivent les nouvelles mères à l'assurance-chômage. En plus des messages que nous avons déposés dans les boîtes vocales, nous avons aussi réussi à parler à des employés de certains bureaux de circonscription! Ça nous a permis d'établir des liens qui, nous l'espérons, mèneront à des rencontres pour discuter plus longuement de l'enjeu. En parallèle de notre événement, c'est plus d'une soixantaine de courriels qui ont été envoyés avec le même objectif.



Manif soutien fermeture d'Amazon

Le Comité chômage de l'Est de Montréal, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi et le MAC de Montréal étaient présents à la manifestation en soutien aux travailleurs.les licencié.es par Amazon. La manifestation a réuni de nombreux syndicats et groupes populaires qui étaient venus démontrer leur soutien à la cause des 4500 travailleurs et travailleuses qu'Amazon a sauvagement mis à la porte. L'attaque d'Amazon est une attaque contre tout le mouvement syndical, contre tout le Québec. Nous devons y répondre par une mobilisation collective!



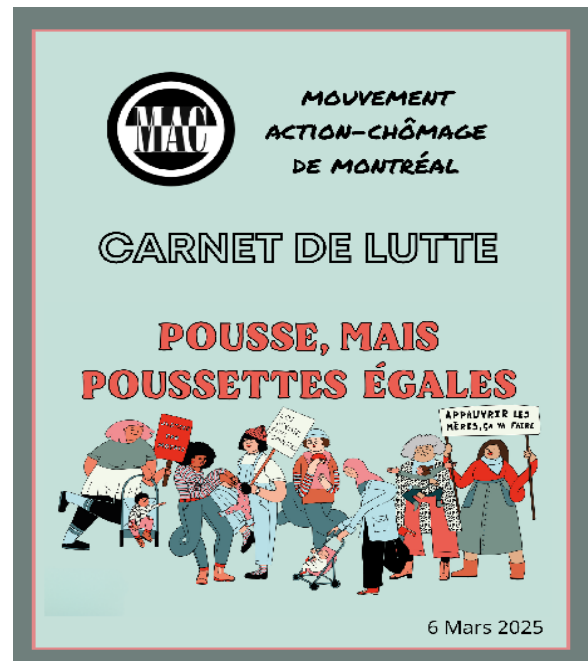
Forum du commissaire aux travailleur.ses

Le 27 février dernier, les groupes du MASSE ont assisté au forum du Commissaire de l'assurance-emploi aux travailleur.ses. Les groupes ont eu l'occasion de rencontrer le ministre Steven MacKinnon et lui parler de leurs revendications sur l'industrie saisonnières et la discrimination des mères à l'assurance-emploi.



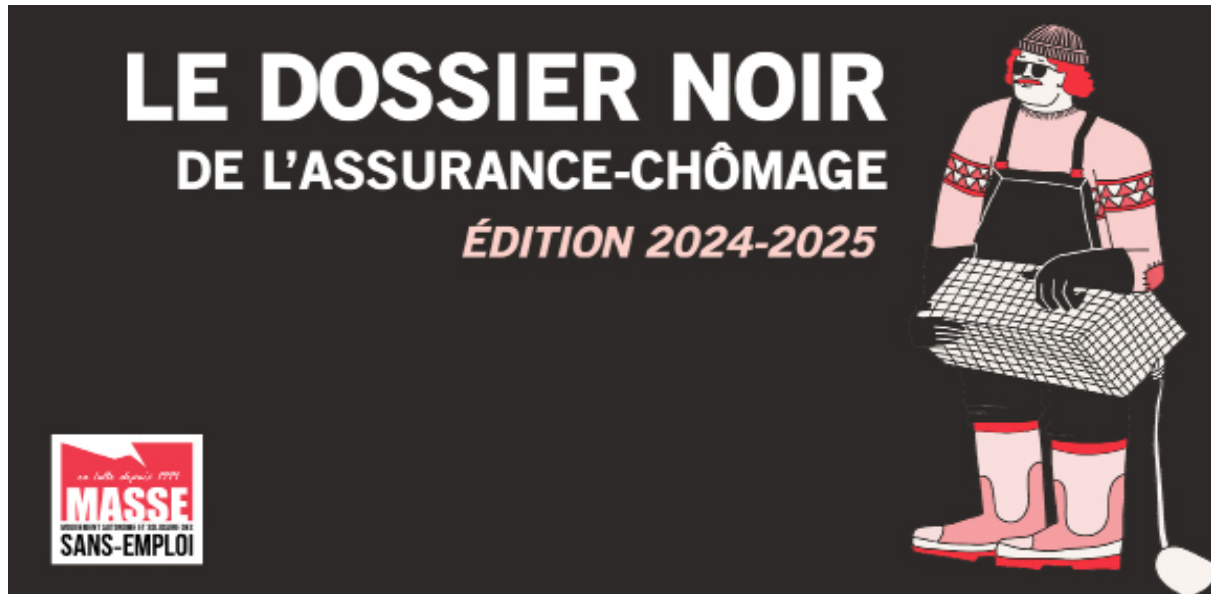
Lancement du carnet de lutte - *Pousse, mais poussettes égales*

Le 6 mars 2024, Le MAC de Montréal lancé la campagne *Pousse, mais poussettes égales*. Pour souligner le 1er anniversaire de la campagne *Pousse, mais poussettes égales*, l'équipe du MAC a lancé un carnet de lutte qui contient des témoignages, une explication des enjeux et une trame historique de la campagne jusqu'à maintenant. Contactez le MAC de Montréal pour vous en procurer une copie!



Semaine nationale des chômeur.ses 2024

Un régime sexiste à réformer!



La semaine nationale des chômeurs et des chômeuses est un rendez-vous annuel de lutte pour le droit au chômage. Cette année, la semaine avait lieu du 29 octobre au 2 novembre sous le thème : *l'assurance-chômage, un régime sexiste à réformer!* Les membres du MASSE ont décidé de mettre l'accent sur des enjeux touchants de façon disproportionnée les femmes : temps partiel, travail saisonnier, discrimination des mères en cas de perte d'emploi pendant ou après un congé de maternité.



La semaine a débuté, le 28 octobre, par une manifestation organisée par les groupes de chômeur.ses de l'Est de la province. La manifestation avait lieu à Tadoussac et visait à demander un régime qui protège l'ensemble des travailleur.ses.

Cette semaine d'actions a aussi été l'occasion de lancer le *Dossier noir de l'assurance-chômage*. Le lancement était le 29 octobre et fait en simultanément à Ottawa et dans l'est de la province. En effet, une conférence de presse était organisée à Ottawa au Foyer parlementaire de la Chambre des communes, avec l'appui des députés Louise Chabot du Bloc québécois et Alexandre Boulerice du Nouveau Parti démocratique. De leur côté, les camarades des groupes de l'Est ont présenté le *Dossier noir* lors d'une conférence de presse à Rimouski.



Avec ce document, le MASSE et ses groupes membres ont cherché à brosser un portrait actuel de l'assurance-chômage, à partir des problématiques vécues par les chômeur.ses. Les récits qui sont présentés dans ce dossier sont inspirés de situations réelles, rencontrées sur le terrain par nos groupes. Certains groupes ont également été porter des documents à leurs élu.es locaux, dont le MAC Lac-Saint-Jean.



À Montréal, les groupes sont allés devant le bureau de Soraya Martinez Ferrada pour réclamer une rencontre. Elle et son équipe avaient ignoré nos nombreuses demandes de rencontre à l'automne. Nous l'avons finalement rencontré le 19 décembre 2024.

Nous avons finalement clôturé la semaine avec une action nationale qui a eu lieu à Chicoutimi le 6 novembre 2024. La presse était présente et nous avons pu crier notre message : « le régime d'assurance-emploi est désuet et sexiste! Il faut le réformer! »

Pour la couverture médiatique complète de la semaine, consultez le site web du Mouvement autonome et solidaire des sans-emplois au <https://lemasse.org/communiqués/revue-de-presse-semaine-nationale-des-chomeuses-et-des-chomeurs-2024/>

Suivez-nous pour participer à l'édition 2025 de la semaine nationale des chômeur.ses!

SANS EMPLOI ET SANS ASSURANCE-CHÔMAGE SUITE À UN CONGÉ DE MATERNITÉ ?



**L'ASSURANCE-CHÔMAGE
UN RÉGIME SEXISTE
À RÉFORMER !**



Entre rafistolage et réforme

Un bilan en demi-teinte



Le 14 mars dernier, Mark Carney prêtait serment comme nouveau premier ministre du Canada. Ainsi prenaient fin 10 ans de règne de Justin Trudeau à la tête du Canada. En tant qu'organisme de défense des droits des chômeur.ses, le MAC de Montréal s'est demandé quel legs Trudeau laissait-il aux travailleur.ses sans emploi? Voici donc un petit bilan quant à l'état du programme d'assurance-emploi depuis 2015.

Des promesses tenues à moitié (2015-2017)

Lors de la campagne électorale de 2015, les libéraux promettent d'abolir la récente réforme de Stephen Harper. Cachée dans la loi omnibus sur l'adoption du budget de 2012, cette réforme prévoyait deux attaques contre les chômeur.ses. D'abord, la modification de la définition d'« emploi convenable », créant un système punitif qui sanctionne les « chômeurs fréquents » en les obligeant à chercher un emploi non-spécialisé et sous-payé. Il s'agissait d'une attaque directe contre les travailleur. ses précaires et de l'industrie saisonnière. Ensuite, la réforme Harper procédait à un changement complet du processus d'appel pour les prestataires qui contestent une décision de la Commission de l'assurance-emploi.

Les instances d'appel à l'assurance-chômage depuis 72 ans, le Conseil arbitral et le juge-arbitre, sont remplacées par le nouveau Tribunal de la sécurité sociale. Trudeau promet d'abolir ces deux changements et de procéder à une vaste

réforme du programme. L'élection d'un premier gouvernement libéral en près d'une décennie suscite par conséquent beaucoup d'espoir dans les milieux syndicaux et communautaire.

Plusieurs mois passent avant que les changements n'arrivent. Le gouvernement Trudeau abolit en juillet 2016 la discrimination historique en ce qui concerne la notion de « nouvel arrivant », soit les travailleur.ses ayant travaillé moins de 490 heures deux ans avant leur demande d'assurance-chômage. Ainsi, de 1978 à 2016, les personnes considérées comme « nouvelles arrivantes » devaient avoir accumulé 910 heures de travail dans l'année précédant leur demande pour toucher des prestations d'assurance-chômage, un nombre beaucoup plus élevé que les autres travailleur.ses. L'abolition de cette règle désavantageant les personnes ayant moins travaillé deux ans avant leur chômage, donc les jeunes, les femmes et les immigrant.es récent.es, se traduit par une augmentation de 6% du nombre de personnes admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Si ce changement est bien accueilli, les groupes de défense des sans-emploi déplorent que le gouvernement n'aille pas au bout de la logique et supprime la règle variable d'admissibilité en fonction des régions et du taux de chômage.

Une deuxième amélioration faite par le gouvernement Trudeau concerne le délai de carence, soit la période où les prestataires ne peuvent être payés au début de leur demande d'assurance-chômage.

À partir de janvier 2017 le délai de carence passe de 2 à 1 semaine, une modification freinant l'appauvrissement des travailleur.ses, quoi que l'élimination totale du délai de carence aurait été préférable. Quant à l'abolition de l'infâme réforme des conservateurs, elle n'a finalement lieu qu'à moitié. Le gouvernement Trudeau abolit les nouvelles dispositions sur la disponibilité qui punissait les chômeur.ses fréquent.es et les obligeait à trouver un emploi à rabais.

Les libéraux maintiennent toutefois en place le Tribunal de la sécurité sociale, un tribunal à l'époque lent et opaque, qui décourage les sans-emploi de contester des refus de prestations et les poussent vers le cheap labour, faute de pouvoir toucher leurs prestations dans un temps raisonnable.

Aussi, bien que cela n'ait pas fait de vague dans les médias, un budget de 21 millions \$ est accordé en 2016 au Service des enquêtes. La chasse aux fraudeurs (moins de 1% des demandes depuis plus de 40 ans) se poursuit donc malgré les améliorations au régime.

Des changements à la pièce (2017-2019)

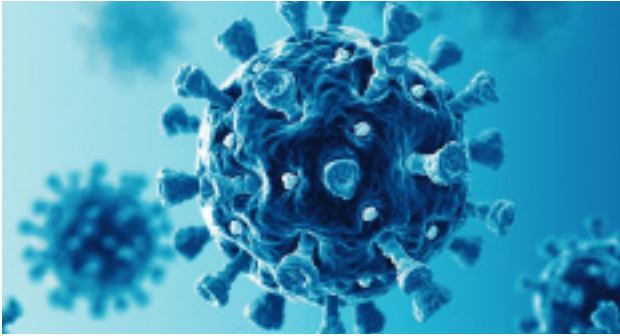
Si la promesse de vaste réforme semble être abandonnée, le ministre attitré au dossier, Jean-Yves Duclos, opère tout de même plusieurs changements.

Notons la création du *Programme de formation pour les travailleurs de longue date* qui permet à certain.es travailleur.ses d'étudier à temps plein tout en touchant leurs prestations. On vise à permettre une meilleur requalification et la formation de la main-d'œuvre et ainsi compléter les mesures d'employabilité provinciales, qui ne couvrent pas un nombre important de formations, notamment l'éducation post-secondaire. Si le programme admet un large éventail de formations, il faut cependant être un « travailleur de longue date » pour y avoir accès. Ceci signifie avoir travaillé de façon importante dans les 10 dernières années et avoir demandé très peu de prestations d'assurance-chômage. On évacue ainsi les

précaires, les saisonniers et les immigrant.es récent.es, qui ne peuvent se franciser tout en recevant une prestation de remplacement de revenu. Et qui souvent abandonneront leur francisation pour survivre, faute de pouvoir toucher l'assurance-chômage.

En décembre 2017, le ministre Duclos annonce la création de deux nouvelles prestations visant les proches aidant.es, jusque-là exclu.es du régime. La « prestation pour adulte gravement malade » permet de toucher un maximum de 15 semaines et la « prestation pour enfant gravement malade », 35 semaines. Plusieurs critiques se font entendre, notamment sur la disparité de traitement dépendamment de l'âge de la personne dont les proches aidant.es s'occupent. Aussi, la vie de la personne doit être en danger, ce qui exclut les proches aidant.es de personnes ayant des maladies chroniques. Les groupes de chômeur.ses ajoutent aussi que le régime d'assurance-chômage n'a pas été créé dans ce but. Si personne n'est contre la vertu, plusieurs pensent que ces prestations ne devraient pas relever du programme d'assurance-emploi et qu'une multitude de prestations dites spéciales ont été créées au fil des années, alors que les prestations régulières pour les travailleur.ses au chômage n'ont pas été bonifiées depuis 1971.

À partir de 2017, le gouvernement Trudeau examine en profondeur le Tribunal de la sécurité sociale, en grande partie grâce à aux récriminations des groupes de chômeur.ses. Il mandate la firme KPMG pour faire des recommandations quant à l'avenir du tribunal. KPMG, qui est loin d'être reconnue pour ses idées progressistes, confirme que le TSS est une structure plus distante que son prédécesseur, le conseil arbitral, et qu'il n'est pas suffisamment équitable, transparent, accessible et efficace. Après quelques années de silence sur le sujet, la ministre Carla Qualtrough dépose en 2022 un projet de loi pour créer le Conseil d'appels en assurance-emploi, un tribunal tripartite de proximité appelé à remplacer le Tribunal de la sécurité sociale. Ce dernier entrera finalement en exercice à l'automne 2025. Une belle victoire issue d'une lutte initiée en 2012 !



La pandémie et les mesures spéciales (2020 - 2022)

En 2020, la pandémie de covid-19 force le gouvernement Trudeau à faire un constat d'échec devant un programme d'assurance-emploi déficient et donc complètement inadapté pour faire face à la crise. Pour répondre à l'urgence, le gouvernement met rapidement en place une série de mesures, incluant la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Si les milieux patronaux ont décrié la mesure et ces excès, il n'en demeure pas moins qu'elle a permis à des millions de Canadien.nes de ne pas sombrer dans la pauvreté et le dénuement. Et de ne pas entraîner avec eux l'ensemble de l'économie du pays, selon le gouverneur de la Banque du Canada de l'époque, Stephen Poloz.

En octobre 2020, la PCU prend fin et on annonce le retour du programme d'assurance-emploi, mais avec des mesures spéciales de transition pour sortir de la crise. Ainsi, pendant plus de deux ans, nous avons eu droit à un régime spécial plus humain où, entre autres, le seuil de prestations minimal a été de 500 \$ par semaine, le nombre d'heures travaillées dans la dernière année exigé pour être admissible a été diminué à 120, puis à 420 et chaque prestataire avait droit à 50 semaines de prestations. Les mesures de transition pandémique ont été en vigueur jusqu'au 24 septembre 2022.

Parallèlement, dès l'automne 2020, le gouvernement Trudeau annonce le début d'un vaste chantier pour réformer le programme d'assurance-emploi à long terme. Le ministre Duclos déclare même en entrevue au Soleil : « On savait que le filet de l'assurance emploi était un peu trop percé, ne couvrait pas assez grand, mais on n'a pas procédé assez rapidement à sa réforme. On

peut et on doit faire encore mieux ». En 2021, à l'aube du troisième mandat Trudeau, la ministre Carla Qualtrough reçoit la directive de procéder à la réforme dans sa lettre de mandat. Tous les espoirs sont permis!

Une promesse de réforme abandonnée et des mesures sexistes maintenues (2022-...)

En décembre 2022, le gouvernement fait passer le nombre maximum de semaines de prestations maladie qu'on peut recevoir de 15 à 26. Outre ce changement, les trois dernières années du règne de Justin Trudeau sont marquées par la passivité et l'abandon de toute ambition d'enfin réformer le programme d'assurance-emploi. Certes, dès 2021 des consultations auprès des partenaires du milieu sont tenues concernant la réforme annoncée. Ce sont cependant des consultations très peu publicisées, dont certains volets se sont déroulés sur invitation seulement. Le tout, sans qu'aucune proposition précise ou réelle déclaration d'intention ne soit faite par le gouvernement. Le résultat des consultations ne nous éclaire pas davantage, présentant en quelque sorte une liste d'épicerie éclectique des demandes et réflexions des milieux patronal, syndical et communautaire. Après cela, on entendra plus parler de cette réforme pourtant annoncée en grande pompe.

Avec le recul, on comprend maintenant que le changement de ministre en juillet 2023 aura définitivement enterré cette réforme, sans que son abandon ne soit jamais officialisé. En effet, lorsque Randy Boissonnault succède à Carla Qualtrough à la tête du ministère de l'Emploi et du Développement social, plusieurs ex-hauts fonctionnaires de l'administration conservatrice de Stephen Harper reprennent du galon. Ainsi disparaît tout espoir que la réforme tant entendue soit exécutée et que l'on puisse corriger les effets des changements législatifs apportés de 1975 à 1996, qui avaient fait fondre comme neige au soleil la protection offerte par l'assurance-chômage.

La démission du ministre Boissonnault en novembre 2024 à la suite d'une série d'allégations de manquements éthiques graves, son remplacement par Ginette Petitpas Taylor pour à peine un mois, et la nomination de Steven Mackinnon dans un contexte pré-électoral et de guerre tarifaire auront définitivement enterré toute possibilité de changements au régime.

Finalement, la fin de règne de Trudeau sera marquée par son inaction dans le dossier de la discrimination vécue par les femmes qui sont privées de prestations d'assurance-emploi si elles perdent leur emploi durant ou après leur congé de maternité. Rappelons que ce refus d'accorder une protection en cas de chômage aux nouvelles mères perpétue les iniquités vécues par les femmes sur le marché du travail. L'ancienne ministre Carla Qualtrough, avait publiquement déclaré qu'elle travaillait à mettre fin à cette mesure sexiste et que c'était même sa principale préoccupation. Questionné sur ce dossier en février 2024 à la Chambre des communes, son successeur, Randy Boissonnault, a plutôt déclaré qu'il n'interviendrait pas tant que le dossier serait devant les tribunaux, condamnant les parties à s'affronter en justice jusqu'en Cour suprême. Cette réponse ne tient pas la route, de nombreux cas de discrimination en vertu de la Charte canadienne faisant l'objet de recours en justice ayant été par le passé réglés par des interventions législative à la Chambre des communes. Pour un gouvernement s'autoproclamant féministe depuis 10 ans, ce refus d'agir représente une sérieuse tache à sa feuille de route.

Quel bilan?

Il s'agit donc d'un bilan en demi-teinte. D'un côté, on doit saluer les améliorations apportées (abolition de la catégorie de « nouvel arrivant », diminution du délai de carence, création des prestations pour proches aidants et du programme de formation pour travailleurs de longue date, augmentation des prestations maladie et création d'un nouveau tribunal) et la réponse rapide du fédéral à la crise créée par la pandémie de Covid-19 de 2020 à 2022.

De l'autre, on ne peut que regretter un grand rendez-vous manqué. Si les constats sur la lourdeur, la complexité et l'inaccessibilité du régime étaient unanimes, le gouvernement Trudeau n'aura finalement répondu à ces aveux d'échec qu'avec des mesures temporaires et des changements à la pièce. Le programme est toujours soutenu par une infrastructure informatique vétuste, les délais sont grands et des fonctionnaires trop peu nombreux et mal formés. Aucune solution pérenne n'a été apporté pour éliminer le trou noir qui afflige l'industrie saisonnière. Les travailleurs précaires (femmes, jeunes, aînés, immigrants) ont toujours plus de mal à accéder aux prestations d'un programme qui perpétue et aggrave les inégalités du marché du travail au lieu de les soulager.

Reste maintenant à voir quelle sera la volonté politique de réformer l'assurance-chômage pour d'éventuelles administrations Poilievre ou Carney. Si l'on peut espérer des mesures temporaires pour faire face à la guerre commerciale avec les États-Unis, la perspective d'une réforme permanente semble, elle, appartenir à un progressisme révolu sur la scène fédérale, du moins pour un temps.

Bonnes élections....



On se trompe pas avec l'assurance-chômage!

Forçons les candidat.es à s'engager pour les travailleur.ses!



Une guerre tarifaire qui s'entame, des licenciements massifs chez Amazon et une menace de récession à venir : comment faire face à l'insécurité économique qui plane au-dessus de nos têtes ?

Les groupes de chômeur.ses ont la même demande depuis des années : un régime d'assurance-chômage juste, universel et non-discriminatoire.

Qu'allez-vous faire pour mettre un terme au «trou noir de l'assurance-emploi» et aider les travailleurs et les travailleuses de l'industrie saisonnière ?



Un tel régime permettrait de soutenir durablement les travailleuses et travailleurs lors des sursauts de l'économie, des pandémies ou des épisodes de politique étrangère difficiles.

Alors que les élections fédérales ont été déclenchées, nous devons nous mobiliser pour demander des engagements clairs aux candidat.es. L'assurance-chômage et la protection des droits des travailleur.ses doivent être au cœur des débats.

En nous mobilisant dans les débuts électoraux et en abordant les candidat.es sur ces questions, nous pouvons les forcer à s'engager. Nous verrons également quel(s) parti(s) qui ont à cœur les intérêts des travailleur.ses et des chômeur.ses. Nous verrons qui sont les candidat.es qui prennent à cœur le sort des mères qui perdent leur emploi ou des travailleur.ses saisonnières qui vivent le trou noir à chaque année.

Soyons mobilisé.es durant cette campagne électorale!

C'est plus de 50% des chômeurs et des chômeuses qui n'ont pas accès aux prestations d'assurance-chômage. Qu'allez-vous faire pour régler les problèmes d'admissibilité à l'assurance-emploi ?



Allez-vous faire quelque chose pour que les mères aient finalement accès à l'assurance-emploi si elles se font congédier pendant ou après un congé de maternité ?



Départ à la retraite d'un grand défenseur des chômeur.ses

Hommage à Jean-Guy Ouellet



Notre mentor et néanmoins camarade Me Jean-Guy Ouellet a pris sa retraite l'an dernier.

Il a commencé sa pratique en 1983 en développant une expérience dans les domaines du droit administratif (assurance-chômage/assurance-emploi) du droit constitutionnel et des droits de la personne en lien avec des organisations syndicales et de défense de droit des chômeur.ses

Il a fait entendre la voix de personnes vulnérables et démunies face à l'État ou à leur employeur. Jean-Guy a participé aux débats en matière de droits et libertés fondamentales ainsi qu'à plusieurs luttes importantes, comme celles concernant l'ajustement des barèmes d'aide juridique, le respect de l'équité en

matière de réglementation de l'aide de dernier recours et la dénonciation des détournements de la Caisse d'assurance-emploi.

Il a aussi consacré une grande partie de sa carrière à enseigner le droit social tout en transmettant ses idéaux de changement social à des générations d'étudiantes et étudiants de l'Université du Québec à Montréal.

Il fût un formateur essentiel pour nos groupes de défense ne comptant pas son temps pour nous accompagner et nous former dans le domaine juridique.

Ce bref hommage précède la publication d'une brochure historique de notre regroupement national le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) pour les 25 ans de sa fondation, brochure qui contiendra un long entretien avec Jean-Guy qui fera un bilan de son parcours exemplaire de militant juridique et social pour les droits des chômeur.ses.

Surveillez nos réseaux sociaux pour la date exacte de la parution et du lancement de la brochure cet automne 2025



POUSSE, MAIS POUSSETTES É AUX URNES



Élections fédérales 2025

Demandons un engagement ferme de la part des candidats des différents parti pour mettre fin à la discrimination des mères à l'assurance-chômage!

Mise en contexte

Au moins 3000 femmes canadiennes par année n'ont pas accès aux prestations régulières d'assurance-chômage en cas de perte d'emploi pendant ou peu de temps après un congé de maternité.

Le Mouvement Action-Chômage (MAC) de Montréal se bat devant les tribunaux depuis 2018 mettre fin aux dispositions sexistes de la loi. Le gouvernement a le pouvoir de changer les choses en modifiant 2 articles de la Loi sur l'assurance-emploi.

Questions à poser dans les débats de circonscription

Comment vous et votre parti allez vous agir pour qu'environ 3000 mères chaque année aient finalement accès aux prestations régulières d'assurance-chômage en cas de perte d'emploi pendant ou peu de temps après leur congé de maternité?



MOUVEMENT
ACTION-CHÔMAGE
DE MONTRÉAL